

Conseil



Distr.
GÉNÉRALE

ISBA/4/C/9
11 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS
Reprise de la quatrième session
Kingston (Jamaïque)
17-28 août 1998

ÉLECTION DESTINÉE À POURVOIR UN SIÈGE DEVENU VACANT À
LA COMMISSION JURIDIQUE ET TECHNIQUE CONFORMÉMENT AU
PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE 163 DE LA SOUS-SECTION C DE
LA PARTIE XI DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR
LE DROIT DE LA MER

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil est invité à prendre note du fait que M. Marcellin Mve-Ebang, membre de la Commission juridique et technique ("la Commission") a démissionné de ses fonctions à la Commission le 7 août 1998. M. Mve-Ebang avait été élu membre de la Commission le 15 août 1996 pour un mandat de cinq ans (ISBA/C/L.3, par. 7).
2. Conformément au paragraphe 7 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ("la Convention") et au paragraphe 3 de l'article 80 du Règlement intérieur du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, en cas de décès, d'incapacité ou de démission d'un membre d'une commission avant l'expiration de son mandat, le Conseil élit, pour la durée du mandat restant à courir, un membre de la même zone géographique ou représentant la même catégorie d'intérêts.
3. Le paragraphe 3 de l'article 163 de la Convention et l'article 81 du Règlement intérieur du Conseil stipulent que les membres d'une commission doivent avoir les qualifications requises dans les domaines relevant de la compétence de celle-ci et qu'afin de permettre aux commissions d'exercer leurs fonctions efficacement, les États parties désignent des candidats de la plus haute compétence et de la plus haute intégrité ayant les qualifications requises dans les domaines pertinents.
4. Dans une note verbale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en date du 7 août 1998, le Gouvernement gabonais a informé le Secrétaire général de l'Autorité qu'il présentait la candidature de M. Pierre Athomo Ndong, Chef du Service des traités du Ministère, à l'élection destinée à pourvoir le siège devenu vacant à la Commission. On trouvera la notice biographique de M. Athomo-Ndong dans l'annexe au présent document.

ANNEXE

Curriculum vitae de Pierre ATHOMO-NDONG (Gabon)*

Né le 22 mai 1958 à Methul (Oyem).

Marié et père de trois enfants.

Études universitaires

- | | |
|--------------|--|
| 1978 | Baccalauréat A4 à Libreville. |
| 1991 | Diplôme d'études avancées de droit communautaire à la faculté de droit de Lille. |
| 1996 | Maîtrise d'économie européenne à Bordeaux. |
| 1997 | Doctorat en droit international économique et communautaire (nouveau régime). |
| 1989 et 1994 | Ancien auditeur de l'Académie de droit international de La Haye. |
| 1992 | Ancien auditeur de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg. |
| 1993 | Ancien auditeur de l'Académie de droit constitutionnel de Tunis. |

Formation professionnelle

- | | |
|------|---|
| 1983 | Diplôme de l'École nationale d'administration du Gabon. |
| 1984 | Diplôme conjoint en "diplomatie multilatérale" UNITAR-Institut international d'administration publique de Paris. |
| 1987 | Diplôme du cycle "diplomatie bilatérale" de l'Institut international d'administration publique de Paris. |
| 1989 | Diplôme d'études supérieures spécialisées; diplomatie et administration des organisations internationales à l'Université de Paris XI. |
| 1994 | Ancien auditeur de l'Académie diplomatique de Gummersbach, Cologne. |
| 1991 | Ancien auditeur de l'Académie diplomatique internationale de Paris. |

* La notice biographique de M. Athomo-Ndong a été reproduite telle qu'elle a été soumise.